

Parlons Vélo ! Municipales 2020

Questionnaire pour Linselles

Introduction

Référent de l'ADAV (Association Droit Au Vélo) , je sou mets ces propositions en lien avec le thème "TOUS EN SELLE" du Conseil Municipal des Jeunes ,pour inciter tous les Linsellois ,petits et grands, à choisir un autre moyen de transport que la voiture pour se déplacer ,pour faire leurs courses ,pour aller à l'école ou pour leurs loisirs et ainsi, rendre la ville plus agréable.

Développer un réseau cyclable cohérent

Action n°1 :

Créer des connexions entre le réseau cyclable local et celui des communes voisines Ex avec la ville de Roncq, avec la ville de Wervicq-sud.

Action n°2 :

Maintenir le réseau cyclable avec un soin prioritaire : nettoyage régulier des feuilles et débris (verre...), remplacement des panneaux de signalisation endommagés, entretien régulier de la peinture, déneigement... Proposer des itinéraires de déviation sécurisés en cas de travaux sur le réseau cyclable.

Construire une ville agréable à vivre pour toutes et tous

Action n°3 :

Généraliser la vitesse de circulation à 30 km/h en modifiant l'aménagement des rues pour rendre cette limitation effective (réduction de la largeur de la chaussée, chicanes, ralentisseurs) et développer des zones de rencontre là où le trafic est très limité. Ex : rue de la poste

Action n°4 :

Rendre claire et visible l'offre de stationnement aux portes de la ville, afin d'y orienter les visiteurs, et d'alléger le trafic en centre-ville.

Actionner tous les leviers nécessaires au développement du vélo

Action n°5 :

Planter des arceaux vélos normatifs (proscrire les "arrache roue") dans toute la commune pour pouvoir accrocher son vélo facilement, notamment près des commerces. Ex :La mairie,le chateau du Vert Feuillage, les salles des fêtes,, les pharmacies, les différentes salles de sport, rue de la Marne (devant les commerces Marché BIO et WELDOM),rue Mal foch et rue Clémenceau,.....

Action n°6 :

Intégrer dans le PLU l'obligation de locaux vélos fonctionnels dans les immeubles d'habitation et tertiaires, les ERP, et subventionner la création de locaux vélos dans les copropriétés et dans l'habitat social.

Action n°7 :

Créer une aide à l'achat d'un vélo pour les particuliers et pour les entrepreneurs locaux (achat de remorque, vélo-cargo, triporteur, VAE, vélos pliants).

Action n°8 :

Soutenir les associations de services vélo (vélo-écoles, ateliers de réparation) et mettre des locaux à disposition de ces associations.

Promouvoir une culture vélo

Action n°9 :

Favoriser le déploiement du programme national “savoir rouler à vélo” dans les écoles primaires.
ex opération éclairage avant l’hiver.

Opération qui peut se faire dans les collèges.

Action n°10 :

Aider les établissements scolaires à s’équiper en vélos pour l’apprentissage à l’école.

Action n°11 :

Donner l’exemple : en tant que maire et élu.e.s, effectuer un maximum de déplacements à vélo.

Action n°12 :

Créer une “journée sans voiture”.

Action n°13 :

Réprimer systématiquement le stationnement illicite sur trottoir et/ou aménagement cyclable.